



FIN DU COLONIALISME, RÉFÉRENDUM POUR L'INDÉPENDANCE!

48^e EUCOCO ATELIER DROITS HUMAINS ET TERRITOIRE OCCUPÉ

PROPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2025

L'atelier, composé d'environ 70 personnes, s'est réuni aujourd'hui. Après les présentations et l'évaluation du travail réalisé ainsi que ce qui doit être amélioré ou renforcé, les conclusions et propositions suivantes ont été formulées pour l'année 2025:

1. Campagnes

- ◆ Poursuivre le travail déjà mené et améliorer la coordination des différentes initiatives sociales, telles que l'adoption des prisonniers politiques sahraouis et le soutien, ainsi que l'accompagnement des familles, avec une attention particulière portée aux prisonniers de Gdeim Izik. Cette coordination est essentielle pour garantir un soutien adéquat aux prisonniers politiques et à leurs familles, en tenant compte des circonstances propres à chaque famille.
- ◆ Organiser des missions internationales, y compris d'Amérique latine et d'Afrique, dans le territoire occupé (observateurs, experts politiques et juridiques, mouvement de solidarité), en insistant sur la nécessité de coordonner ces actions.
- ◆ Ce groupe invite le mouvement de solidarité à donner suite à la MARCHÉ POUR LA LIBERTÉ (entre mars et juin 2025) menée par Claude Mangin-Asfari, en collaborant à cette proposition par un soutien logistique, organisationnel, médiatique et politique.
- ◆ Promouvoir la présence de la diaspora et du mouvement de solidarité dans la manifestation annuelle devant le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) pour exiger la libération des prisonniers politiques et l'extension du mandat de la MINURSO (juin 2025).
- ◆ Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de l'Homme et de la campagne programmée par l'ONU pour la célébrer sous le slogan "NOS DROITS, NOTRE AVENIR, MAINTENANT", nous proposons à l'ensemble du mouvement de solidarité de mener une campagne en ajoutant à cette phrase : "PRISONNIERS SAHRAOUI: PAS DE DROITS, PAS D'AVENIR. ET QU'EN EST-IL DE L'ONU?". Cette campagne devra être diffusée dans tous les médias.
- ◆ Soutenir la campagne de la Jeunesse Active Sahraouie pour le 17 avril 2025, journée internationale des prisonniers politiques.

- ◆ Inviter l'ensemble du mouvement de solidarité à continuer la dénonciation du MUR marocain dans ses campagnes.
- ◆ Utiliser les médias sociaux et les nouveaux canaux de communication pour diffuser des informations et du matériel de sensibilisation et toucher un public plus large.

2. *Plaintes internationales*

- ◆ Poursuivre le dépôt de plaintes auprès du Groupe de travail des Nations unies, des procédures spéciales et des comités spécialisés des Nations unies. Donner le soutien nécessaire à l'équipe technique du territoire occupé ainsi qu'à l'équipe de juristes en charge de la rédaction des plaintes.
- ◆ Dénoncer devant les instances internationales compétentes les attaques de drones contre des civils, qui violent les principes de distinction et de proportionnalité, attaques qui constituent des crimes de guerre.

3. *Recherche, documentation et plaidoyer international*

- ◆ Dans le cadre de l'examen périodique de l'Espagne en 2025, qui coïncide avec son élection en tant que membre du Conseil des Droits de l'Homme à partir de janvier 2025, mener un travail de plaidoyer auprès de l'État et des ONG afin d'exiger la reconnaissance de la responsabilité historique et juridique de l'Espagne vis-à-vis du Sahara Occidental.
- ◆ Rédiger et lancer publiquement le rapport annuel (2024) sur les violations des Droits de l'Homme au Sahara Occidental. Ce lancement aura lieu lors de la session du Conseil des Droits de l'Homme en mars 2025, avec l'engagement d'en assurer une diffusion maximale par la suite.
- ◆ Présenter le rapport sur les attaques contre la population civile sahraouie dans le territoire libéré, considérées comme des crimes de guerre. Nous proposons de le présenter lors de la session du Conseil des Droits de l'Homme en juin 2025, avec l'engagement d'en assurer une diffusion maximale par la suite.
- ◆ Poursuivre les réunions avec les différentes représentations permanentes des pays auprès des Nations unies à Genève et à New York.
- ◆ Travailler à des actions communes pour tirer profit des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 4 octobre 2024.
- ◆ Documenter et rendre publics les cas d'expulsion d'observateurs internationaux du territoire occupé du Sahara Occidental.
- ◆ Promouvoir la recherche universitaire et la sensibilisation dans les milieux académiques en faveur du droit à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental et du respect des droits humains dans le territoire occupé du Sahara Occidental.
- ◆ Documenter, sensibiliser et évaluer l'occupation démographique du territoire par les colons, en vue de préparer un contentieux, car cela constitue un crime de guerre.

4. Attention à la protection des prisonniers et aux disparitions forcées

- ◆ Insister sur l'intervention du Comité international de la Croix-Rouge pour qu'il assume ses responsabilités en vertu du droit humanitaire international.
- ◆ Sous la protection des instruments juridiques en vigueur en Espagne, agir pour obtenir la vérité, la justice, la réparation et la mémoire pour les victimes, en mettant l'accent sur les disparitions forcées.
- ◆ Inclure le soutien psychosocial aux victimes dans toutes les actions liées à la protection des prisonniers, des disparitions forcées, ainsi que des victimes de torture.

5. Structure de coordination et de suivi de l'atelier Droits Humains de l'EUCOCO

- ◆ Améliorer la coordination et de la communication du groupe permanent des droits humains.
- ◆ Améliorer la motivation et l'engagement des organisations qui composent le groupe de travail.
- ◆ Promouvoir le plaidoyer politique et social des organisations qui font partie du groupe de travail.

Lisbonne, 30 novembre 2024